

Communiqué de Presse

— Custines, le 23 février 2021 —

Entreprise Lebronze Alloys : Une mobilisation commune à Custines



Frédéric BOIS
Chef d'Établissement
Lebronze Alloys



Laurent TROGRIC
Président de la Communauté de Communes
du Bassin de Pompey



Pierre JULIEN
Maire de Custines



Carole GRANDJEAN
Députée de Meurthe-et-Moselle

L'entreprise Lebronze Alloys, le Maire Pierre JULIEN, le Président de la Communauté de Communes Laurent TROGRIC et la députée de Meurthe-et-Moselle, Carole GRANDJEAN, ont participé à une réunion d'information samedi 20 Février, dans une logique d'entière transparence, quant à la situation problématique engendrée par l'activité de l'entreprise, en recherchant collectivement un but : la conciliation de la reprise de l'activité tout en préservant le bien-être des Custinois.

La société de forge Lebronze Alloys à Custines, consciente des nuisances sonores et vibratoires causées par un des marteaux pilon de son site industriel, a répondu à l'invitation du Maire de Custines Pierre JULIEN. En effet, lors de la mise en service du nouveau pilon en novembre 2019, des nuisances ont été constatées et ont irrité des riverains, qui ont créé un collectif qui a alerté la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le Maire Pierre JULIEN, le Président de la Communauté de Communes Laurent TROGRIC et la députée de Meurthe-et-Moselle, Carole GRANDJEAN. Ces autorités se sont collectivement saisies de la situation du site Lebronze Alloys, qui compte actuellement 48 salariés, 15 salariés étaient prévus sur la ligne de production impliquée dans les nuisances. Pour eux, l'entreprise Custinoise, qui constitue un des derniers fleurons de l'industrie sidérurgique de notre territoire, doit être préservée, mais ce développement ne peut se faire dans l'inconfort des citoyens.

Suite à l'intervention du Préfet et des Services de l'Etat, le nouveau pilon, mis en service en novembre 2019, puis suspendu le 12 décembre 2019, a été complètement arrêté le 24 septembre 2020 après que des essais aient été autorisés en journée (horaires 8h-17h) dès janvier 2020 pour les besoins des expertises nécessaires à la compréhension des nuisances et à la recherche de solutions. Deux études ont été réalisées sur demande des services de l'Etat. La première concernait l'impact des nuisances sonores sur la zone résidentielle de Custines. La seconde, réalisée par le Bureau d'Etudes des Arts et Métiers de Metz, a étudié les vibrations, très dépendantes de la densité, de la nature et de l'humidité du sol. Les nuisances trouvent leurs origine dans la construction qui entoure le nouveau pilon, dont les vibrations propres se propagent sur le territoire.

Plusieurs solutions sont envisagées pour réduire les nuisances du nouveau pilon : le capitonnage au plus près de l'installation, l'encoffrement du bâtiment (conçu comme une barrière anti-bruit en direction de Custines), l'isolation phonique des ouvrants sectionnels ainsi que la mise en place d'amortisseurs chargés d'absorber les vibrations de l'installation. Les Services de l'Etat ont demandé d'engager une tierce expertise indépendante des études réalisées en 2020. Celle-ci viendra compléter les éléments permettant au préfet de poursuivre la procédure administrative nécessaire à la remise en exploitation de cette installation. La tierce expertise doit être communiquée aux services de la préfecture au cours du mois d'octobre 2021, qui transmettra alors un avis. Si cet avis est favorable, la société Lebronze Alloys devrait alors engager les travaux de réalisation des solutions présentées. A l'issue de ces travaux, le respect des normes devra être démontré pour obtenir l'autorisation définitive. Dans l'attente et dans le respect de l'arrêté préfectoral, l'activité de l'entreprise se poursuit, uniquement avec le pilon existant.